



Denges, le 21 mars 2018

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle de l'Abbaye des Fusiliers de Denges - dimanche 11 mars 2018, à 14h00, à la salle des Jardins, Denges**

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 2017 (disponible sur notre site internet)
3. Rapports
  - a) De l'Abbé-Président
  - b) Du Lieutenant d'Abbé
  - c) Du Trésorier
  - d) De la Commission de gestion
4. Approbation des rapports selon chiffre 3)
5. Admissions, démissions
6. Nomination de la commission de gestion
7. Nomination des membres honoraires
8. Adaptation des statuts selon proposition ci-dessous
9. Fixation de la fête
10. Fixation de la cotisation
11. Propositions individuelles et divers

### **1. Appel**

C'est à 14h02 que l'Abbé-Président Grégoire Galland ouvre l'assemblée générale ordinaire, Abbé qui salue particulièrement ses homologues de l'Abbaye d'Echandens, Jacques Perrinjaquet, de Lonay, Luc Giezendanner, l'artilleur donneur (sic) de l'Abbaye d'Echandens, Jacques Martin ainsi que Jean-Marie Collé, Municipal à Denges.

La liste de présence circule sur les tables; total des membres présents : 46.  
Membres excusés selon liste : 39.

Les scrutateurs du jour sont Jean-Marc Decrauzat et Rodrigue Oliveira.

En préambule, l'Abbé Président demande à modifier l'ordre du jour, en y ajoutant le point 11 (nouveau), élection complémentaire au Conseil. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Albert Borboën, seul membre décédé depuis la dernière assemblée générale annuelle.

### **2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 12 mars 2017**

L'Abbé-Président indique que ce procès-verbal avait été mis en ligne sur le site internet de l'Abbaye et que des copies de ce procès-verbal ont été disposées sur les tables. Il demande si sa lecture est désirée, ce que demande Philippe Bohner. Ainsi, le Greffier Jean-Michel Despont a procédé à sa lecture. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité de l'assemblée.

### 3. Rapports

#### a) De l'Abbé-Président

Grégoire Galland énumère les différentes représentations et activités effectuées par le Conseil depuis la dernière assemblée générale :

- Fête de l'Abbaye de Renens
- Jubilé de l'Abbaye de Romanel - Jouxpens
- Assemblée générale de la Fédération des Abbayes Vaudoises à Yverne
- Participations à la soirée du chœur mixte et au loto de l'USL.

Par contre, par manque d'inscriptions, la Brisolée prévue a dû être annulée, ce qui représente un manque à gagner dans la caisse de l'Abbaye.

#### b) Du Lieutenant d'Abbé

Vincent Ackermann énumère les différents résultats obtenus aux tirs auxquels l'Abbaye a participé en 2017 :

25<sup>ème</sup> tir de l'Amitié – stand d'Echandens, en avril

1<sup>er</sup> du classement des Abbayes, 3<sup>ème</sup> du classement général sur 36 groupes

Tir du Giron de la Venoge 2017 à Echandens, organisé par nos amis d'Ecublens

- Classement par groupe : Denges 4<sup>ème</sup>, nos amis d'Echandens étant 1<sup>er</sup>.
- Individuellement, coup profond : Gérald Cavin 2<sup>ème</sup> :

Pour 2018 :

- Le tir de l'Amitié se tiendra le mercredi 25 et le samedi 28 avril (stand des Effoliez)
- Le Grand Tir des Abbayes Vaudoises se déroulera à Montricher. Nous avons prévu de nous y rendre le samedi 14 juillet.

Pour tout renseignement et inscription à ces 2 tirs, s'adresser au Lieutenant d'Abbé, Vincent Ackermann

- Le Conseil participera au tir du Giron de la Venoge, organisé par Lonay, le 29 septembre.

Nouveau Challenge Roger Reymond (suite à l'offre faite par Roger lors de l'assemblée générale 2017) : à l'occasion d'une soirée-fondue, l'Abbé-Président et le Lieutenant d'Abbé ont présenté à Roger Reymond un règlement concocté par le Conseil ; ce règlement sera dévoilé lors de l'assemblée générale 2019. Le Conseil remercie Roger pour son challenge, lequel s'ajoute au « Baltisberger », Jean-Daniel Baltisberger l'offrant à nouveau après son obtention définitif par Albert Borboën.

#### c) Du Trésorier

Le Trésorier Jean-Charles Mignot revient en détail sur les comptes 2017, qui s'avère être une année « normale », sans manifestation, notamment suite à l'annulation de la Brisolée.

Les comptes sont disposés sur les tables.

Parmi les chiffres significatifs du bilan 2017, bouclé au 31 décembre.

Produits :	cotisations :	Frs 3'560.—	Charges :	total :	Achats	Frs 430.-
	Dons :	Frs 909.—			dotation Conseil :	Frs 1'300.--
	Ventes	Frs 1'148.--			inscriptions tirs	Frs 435.-
	cotisations	Frs 1'275.--			cotisations	Fr. 175.--
					Frais de port	Frs 206.—

Brisolée	Frs	289.40
Frais bancaires	Frs	86.55
Frais divers	Frs	1'889.75

Le total des actifs s'élève comme suit :

- Compte bancaire : Frs 76'074.65
- Compte postal : Frs 973.74
- Caisse : Frs 1'822.5

Le Fond de fête s'élève à Frs 7'060.89, celui de réserve à Frs 40'000.- et le fond social à Frs 31'730.-

Jacques Perrinjacquet demande pourquoi la différence des produits « cotisations » n'est pas importante entre les exercices 2016 et 2017, au vu de l'augmentation du montant de la cotisation acceptée lors de l'Assemblée générale 2017. Jean-Charles Mignot lui répond que l'augmentation de la cotisation a pris effet pour l'exercice 2018 ; il remercie Jacques d'avoir versé le montant de Frs 60.- pour la cotisation 2017 ; toutefois, ce montant a été ventilé en Frs 40.- en tant que cotisation et Frs 20 comme don. En finalité, la différence entre les exercices 2016 et 2017 tient essentiellement au respect des paiements des cotisations ; le Trésorier n'envoie pas de rappel en cas de défaut de cotisation, mais demande les arriérés lors de la fête de l'Abbaye, lorsque les débiteurs viennent acheter leur carte de fête.

#### **e) De la Commission de gestion**

En l'absence du rapporteur désigné, Grégoire Tavernier (excusé), Rodrigue Oliveira prend la parole et procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion. Cette dernière s'était réunie le jeudi 15 février au domicile du Trésorier, Jean-Charles Mignot. La Commission était composée de Grégoire Tavernier, David German, Rodrigue Oliveira et Christian Rossier, suppléant. Elle a constaté l'exactitude des comptes et demande de les accepter, ainsi que le bilan. La Commission demande la décharge des comptes 2017 à l'Assemblée.

#### **4. Approbation des rapports selon 3)**

Les différents rapports sont acceptés à l'unanimité; la Commission de gestion et le Trésorier sont déchargés des comptes 2017.

#### **5. Nomination à la Commission de gestion**

Grégoire Tavernier se retire. Nouveau membre élu par l'assemblée : Yves Zahner, sur proposition de Gérald Cavin.

La commission est formée de Rodrigue Oliveira (rapporteur), David German, Christian Rossier et Yves Zahner, ce dernier étant suppléant.

#### **6. Admissions et démissions**

Ont fait part de leur démission Michel Duc et Alain Grandjean. Ont été radiés conformément aux statuts Guy Jeanmonod, Jean-Daniel Pellissier et Martial Monod. Aucune demande d'admission n'est parvenue.

#### **7. Nomination des membres honoraires**

Deviennent membres honoraires Pierre-Alain Ackermann et Urs Vaney.

#### **8. Adaptation des statuts**

Dans la convocation à l'Assemblée Générale, le Conseil a inséré une proposition de modification des statuts, conformément aux discussions tenues lors de l'assemblée générale 2017. La teneur de la proposition est la suivante :

Article 12 modifié (modification en gras)

*Le membre actif ou membre actif libre qui atteint l'âge prescrit dans le cadre de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants et totalise 25 ans de sociétariat est nommé membre honoraire, respectivement membre honoraire libre. **Il s'acquittera d'une partie de la cotisation annuelle et garde ses prérogatives de membre de l'Abbaye selon son statut.***

La proposition est mise en discussion

Gérard Borboën explique qu'aux Marcelines, dont fait partie son épouse, les contributions des membres honoraires sous forme de dons s'élèvent à quelque Frs 8'000.-, alors que les cotisations rapportent environ Frs 2'000.-. Il pose la question du montant dont devraient s'acquitter les membres honoraires en 2018 si la modification des statuts est acceptée. L'Abbé-Président indique Fr 0.- vu que les demandes de paiement des cotisations sont déjà parvenues aux membres, avec la convocation à l'assemblée générale.

Luc Gienzendanner demande à préciser la teneur de l'article 12, en y indiquant que le montant est décidé par l'Assemblée Générale. Le Greffier Jean-Michel Despont indique que cette précision est inutile car l'article 20 précise que l'ordre du jour doit indiquer la fixation de la cotisation. En complément, Jacques Perrinjaquet fait référence à l'article 6, lequel indique que la cotisation est fixée par l'Assemblée sur proposition du Conseil.

Luc Martin demande si une différence est faite entre les membres honoraires et les membres honoraires libres. L'Abbé Président répond que non.

A l'issue de de ces discussions, la proposition de modification des statuts est mise au vote : elle est acceptée à l'unanimité.

## 9. Fixation de la Fête

En avant-propos, l'Abbé-Président précise qu'une partie du Conseil s'est rendue auprès de la Municipalité, afin de lui demander une augmentation des subventions communales, de manière argumentée. Lors de cette séance, le Syndic a fait part de ses craintes de susciter les jalousies d'autres sociétés locales, si la Commune devait privilégier financièrement l'Abbaye. En guise d'argument supplémentaire, Grégoire Galland a repris les mots prononcés par Eric Maillefer, Municipal à Echandens, lors de l'assemblée générale de l'Abbaye de ce village : « la Municipalité remercie l'Abbaye pour l'organisation de cette fête au village ». Afin de prendre connaissance des aides fournies par la Commune d'Echandens, la Municipalité dengereuse va prendre rendez-vous avec celle d'Echandens. Enfin, lors de cette séance, la Municipalité a annoncé que selon l'évolution du futur chantier Ochettes, la place de fête pourrait servir de parking provisoire destiné aux locataires du parc de la Commune. Une solution palliative pour notre place de fête devrait être trouvée, mais Gregoire Galland a catégoriquement refusé le déplacement du cœur de la fête à la salle de la Crosette ; on pourrait par contre – et pour quelques jours, durant la fête – créer un parking de substitution pour les locataires, afin de conserver notre place de fête à l'endroit habituel. Grégoire Galland cédant la parole à Jean-Marie Collé – Municipal - pour un éventuel complément d'information, ce dernier confirme les propos de notre Abbé-Président.

Le Trésorier a déjà planché sur un premier budget. Si aucune mesure particulière n'est prise, quelque Frs 17'000.- seront à la charge du fond de fête. Ce dernier serait totalement utilisé et le fond de réserve pourrait même être entamé. A terme (déjà en 2022), cette situation n'est pas viable. Jean-Charles précise que le but du fond de fête est d'amortir le déficit éventuel de la fête (notamment en cas de circonstances particulières telles que mauvais temps durant toute la fête).

Les dates proposées pour la fête sont du 16 au 19 août 2019, la rentrée scolaire étant le 26 août.

Yves Zahner demande que l'assemblée décide de l'emplacement la place de fête, par votation.

Alain Völgyesi demande quel a été le montant alloué pour la sécurité lors de la fête 2016. Grégoire Galland lui répond que Frs 4'000.- ont été payés par l'Abbaye, pour la surveillance de la place de fête, et Frs 2'300.-- pris en charge par la Commune, pour la surveillance du village. Il précise que le concept sécuritaire a été renforcé depuis 2013, suite aux incidents vécus lors de la Fête 2015 à Echandens.

En outre, Grégoire indique que la location de la cantine revient à Frs 18'000.- dont une participation de Frs 7'000.- de la Commune pour le montage et le démontage, en remplacement de la mise à disposition des pompiers pour effectuer ces prestations.

Au vu des éléments ci-dessus, l'assemblée vote à l'unanimité l'organisation de la fête en 2019.

En conclusion, Jean-Daniel Ackermann précise qu'en l'état actuel, il est difficile de prendre position quant aux aspects liés à l'organisation de la fête, mais propose de faire entièrement confiance au Conseil, l'Abbé-Président ayant clairement énoncé les lignes directrices, notamment en ce qui concerne l'emplacement de la fête.

#### **10. Fixation de la Cotisation**

Au vu du budget de la fête 2019 et du financement de cette dernière, l'Abbé-Président propose d'augmenter les cotisations des membres à Fr 80.- pour 2019. Si la Commune augmente sa subvention par rapport aux années précédentes, les cotisations 2020 seraient à nouveau d'un montant de Frs 60.-

Gérard Borboën propose de maintenir les cotisations des membres à Frs 60.- et d'instituer une cotisation de Frs 30.- pour les membres honoraires.

William Gilliéron demande à ce que les membres honoraires s'acquittent d'une cotisation de Frs 30.- dès cette année. A ce sujet, Jean-Charles Mignot précise que les dons des membres honoraires pour 2017 s'élevaient à Frs. 909.-

Philippe Bohner fait remarquer que les cotisations avaient augmenté de Frs 20.- en 2017. Il comprend la position du Conseil, mais pense que deux augmentations en deux années successives ne sont pas une bonne solution.

Luc Gienzendanner propose de maintenir le montant de la cotisation des membres à Frs 60.- de fixer celle des membres honoraires à Frs 30.- et de ne pas toucher au prix de la carte de fête.

Au vu de ces discussions, le Conseil propose de maintenir le montant de la cotisation des membres à Frs 60.—et de fixer celle des membres honoraires à Frs 30.- . Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Jacques Martin indique que l'enveloppe de sa convocation ne contenait pas de bulletin de versement. Jean-Charles Mignot précise ne pas avoir encore reçu la nouvelle série commandée auprès de la BCV, de ce fait, il se trouve en rupture de stock et une partie des convocations n'a pas été annexée de bulletins de versement.

## **11. (nouveau) élections complémentaires au Conseil**

Afin de renforcer le Conseil pour lui permettre de préparer au mieux son renouvellement à l'issue de la fête 2019, l'Abbé-Président demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour rejoindre le Conseil.

William Gilliéron présente Serge Berthold

Rodrigue Oliveira présente un Valaisan d'origine et néo Dengereux en la personne de Cédric Mutter

Ces deux candidats sont élus par acclamations.

## **12. Propositions individuelles et divers**

L'Abbé-Président rappelle que le doyen de l'Abbaye est Willy Visinand, présent à l'assemblée de ce jour ; il est né en 1925 et entré dans la société en 1979. Les membres ayant le plus d'années de sociétariat, étant entrés en 1947, sont Jean-Paul Paquier et Roger Reymond, ce dernier étant présent à l'Assemblée de ce jour.

L'Abbé-Président précise que notre Abbaye a invité celle d'Echandens le lundi de sa fête, pour la traditionnelle verrée.

Gérard Borboën transmet ses remerciements au Conseil pour le travail accompli.

Jaques Perrinjaquet s'exprimant en tant qu'Abbé-Président d'Echandens, transmet les salutations du Conseil d'Echandens et remercie celui de Denges pour l'invitation.

Plus personne ne désirant prendre la parole, l'assemblée est levée à 15h10, le vin étant servi dans la foulée.

Le Greffier : Jean-Michel Despont

<p><b>Ce PV est rédigé et publié sous réserve de son approbation définitive, à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale ordinaire, en 2019.</b></p>
--